Colmar-Berg, le 4 mai 2021

Administration communale de Colmar-Berg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 27 avril 2021 (No 1/2020/0215/152) le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé à la SA CREOS Luxembourg, l'autorisation pour le remplacement des conducteurs existants des lignes aériennes à deux ternes 220 kV allant de Roost à Flebour et de Flebour à Bauler par des conducteurs de nouvelle technologie ACCC sur le territoire des communes de Mersch, Bissen, Nommern, Colmar-Berg, Schieren, Ettelbruck, Erpeldange-sur-Sûre, Diekirch, Bastendorf, Bourscheid, Putscheid et Vianden.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,